DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Commission Juridique

du Mercredi 24 Janvier 2024 à Chauny

Président : Mr IBATICI Cédric

Membres : MM. - BLONDELLE Dominique - MINETTE Laurent - SANGUINETTE Jean-Luc

Excusée : MME PORTAS Aurélie

Assiste à la réunion : Mme GOGUILLON Céline.

Il ne sera plus adressé de notification par courrier. Le PV sur le site Internet fera office de notification.

IMPORTANT : Le délai d'appel de 7 jours auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de championnat.

Le délai d'appel de 48 Heures auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de Coupes

La commission rappelle que les réserves portées doivent être extrêmement précises et ne contenir aucune erreur par rapport au règlement auquel elles font référence. Il est d'ailleurs conseillé aux clubs d'utiliser à cet effet les formules préétablies figurant sur la tablette.

Le PV de la réunion du 04/01/24 est adopté sans observation

SENIORS

N° 54011.1 – FC AMIGNY ROUY / US BRISSY HAMEGICOURT du 14/01/24 comptant pour le Challenge Alain Lenoir
Match non joué.

La Commission,

- Après avoir pris connaissance du dossier,
- Compte tenu que plusieurs informations contradictoires ont été portées sur le Site du District du Jeudi 11 Janvier au Vendredi 12 Janvier 2024,
- Considérant qu'il a pu, de ce fait, y avoir confusion dans l'esprit de l'US BRISSY HAMEGICOURT,

Décide :

- De donner match à jouer sur le terrain d'AMIGNY ROUY à une date que fixera le Secrétariat.

N° 54007.1 – IFC SOISSONS 3 / US VERVINS 2 du 14/01/24 comptant pour le Challenge Marcel Violette
Match non joué.

La Commission,
- Après avoir pris connaissance du dossier,
- Considérant que le club de l'US VERVINS ne s'est pas déplacé à SOISSONS,

Décide :
- De donner match perdu à l'US VERVINS 2 pour qualifier IFC SOISSONS 3

N° 50641.1 – SC FLAVY LE MARTEL / FC GOUY du 14/01/24 comptant pour le championnat D4, Groupe B
Réclamation du FC GOUY

La Commission,
- Après avoir pris connaissance du dossier,
- Ne constate aucune infraction quant à la participation du joueur BERGER Benoit,

Décide :
- D'en prononcer le rejet,
- D'homologuer le résultat acquis sur le terrain
- De confisquer les droits consignés

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR MR GOYARD FRANCIS (ARBITRE OFFICIEL)

N° 54007.1 – IFC SOISSONS 3 / US VERVINS 2 du 14/01/24 comptant pour le Challenge Marcel Violette
La Commission,
Après avoir pris connaissance de la demande,
Décide :
- De rembourser la somme de 12,16 € à Mr GOYARD Francis correspondant à la moitié de ses frais de déplacement et de porter cette somme au compte du club fautif : US VERVINS

PARTICIPATIONS JOUEURS OU DIRIGEANTS SUSPENDUS

N° 54002.1 – FC ABBECOURT / ICS CRECOIS du 14/01/24 comptant pour le Challenge Marcel Violette

La Commission,
Après examen du dossier,
Considérant la participation ou l'inscription sur la feuille de match de Mr DELHORME Cédric en tant que suspendu.
Décide :
- D'infliger à Mr DELHORME Cédric, en application de l'article 144 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du 29/01/24
- D'infliger une amende de 100 € au club fautif : FC ABBECOURT

RECLAMATIONS D'APRES MATCHS

N° 50710.1 – UES VERMAND / GAUCHY ST QUENTIN FC du 14/01/24 comptant pour le championnat D1, Groupe A
Réclamation de l'UES VERMAND

La Commission,
Après avoir pris connaissance du dossier :
Décide :
- De convoquer pour le Mercredi 14 Février 2024 à 19 H 00 au District Aisne de Football
- Mr TIFFERT Franck (Arbitre Officiel)
- Mr ERKEN Volkan (Arbitre Officiel)
- Mr GUERDOUX Jonathan (Arbitre Officiel)
- Mr VENET Eddie (Délégué Officiel)
- Mr DA SILVA LIMA Thomas (Joueur de GAUCHY ST QUENTIN FC)
- Mr POTENTIER Yassin (Joueur de GAUCHY ST QUENTIN FC)
- Mr GUIN Jimmy (Capitaine de GAUCHY ST QUENTIN FC)
- Mr BONNARD Jonathan (Entraineur de GAUCHY ST QUENTIN FC)
- Mr JOLY Anthony (Président de l'UES VERMAND)
- Mr SUEUR Laurent (Dirigeant de l'UES VERMAND)
- Mr FASSEUR Jean Charles (Capitaine de l'UES VERMAND)
- Mr VILTARD Bruno (Entraineur de l'UES VERMAND)

Les personnes convoquées devront se munir de leur pièce d'identité

N° 52794.1 – US CHAUNY 2 / FC USA du 13/01/24 comptant pour le championnat U17 D2, Groupe B
Réclamation du FC USA

La Commission,
Après avoir pris connaissance du dossier :
- Déclare la réclamation irrecevable pour le motif suivant : les joueurs U16 peuvent participer en U17 sans restriction de nombre (Règlement des championnats Jeunes validé par le Comité Directeur le 27 juin 2020),

Décide :
- D'en prononcer le rejet,
- D'homologuer le résultat acquis sur le terrain
- De confisquer les droits consignés

N° 52794.1 – US CHAUNY 2 / FC USA du 13/01/24 comptant pour le championnat U17 D2, Groupe B
Réclamation du FC USA

La Commission,
Après avoir pris connaissance du dossier :
- Déclare la réclamation recevable en la forme.
- Constate la participation d'un équipier « A » du 09/12/23 de l'US CHAUNY en équipe « B » ce jour pour aucun autorisé, l'équipe 1 ne jouant pas ce jour (article 109 des RG de la LFHF).

Décide :
- De donner match perdu à l'US CHAUNY 2 sans en attribuer le bénéfice de la rencontre au FC USA
- Rembourse le FC USA et porte les droits au compte du club fautif : US CHAUNY

Le Président : **Cédric IBATICI**
La Secrétaire : Céline GOGUILLON